

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... \$5.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Ed. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA
JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
Première insertion, par ligne... \$0.10
Quatre fois par semaine... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 1er Mars 1884

UN REVENANT

Sir Richard Cartwright a reparu, hier soir, à la chambre des communes, dans le rôle de ministre des finances in partibus. C'est lui qui a répondu à sir Leonard Tilley. Il a été écouté avec une admiration manifeste par l'opposition, mais à part cela il n'a pas eu grand succès. C'est toujours le même homme. Il n'a rien appris et rien oublié. Il en est toujours à ses utopies de 1878 et croit toujours que la législation est impuissante à remédier aux embarras financiers, industriels, commerciaux du pays, comme lorsqu'il annonçait son dernier déficit durant la session de 1878, et se déclarait incapable de tirer le pays d'embarras. Sir Richard est le type accompli de l'économiste utopiste et réactionnaire.

QUÉBEC ET LA CONFÉDÉRATION

Le gouvernement fédéral semble tout disposé à rendre justice à la province de Québec. Nous en sommes heureux. Il faut reconnaître que cette province, le foyer de notre nationalité, n'a pas reçu grand chose du trésor fédéral depuis 1867, tandis qu'elle a contribué pour sa part aux recettes générales et aux frais des travaux publics qui ont été exécutés dans les autres parties de la Confédération.

Nos confrères du Bas-Canada représentent à ce propos qu'il a été dépensé des millions dans l'Ontario et dans les autres provinces, pour les chemins de fer, tandis que leur province n'a presque rien obtenu pour cette fin.

La vérité est que tout ce que l'on peut faire entrer en ligne de compte, sous ce rapport, c'est la construction de la section de l'Intercolonial qui se trouve dans les limites du Bas-Canada. Or, il est évident que ce chemin n'a guère servi, ni directement ni indirectement, au développement de la province de Québec. Celle-ci n'en a profité, en réalité, qu'au point de vue commercial, comme le reste du pays. Elle n'en a pas retiré de profit direct, comme les provinces du Golfe, pour lesquelles l'Intercolonial a été ce que fut le Grand Tronc pour le Bas-Canada et le Haut-Canada, ce qu'a été le Canada Central et ce que sera l'embranchement de Gravenhurst pour notre province—un véritable chemin de colonisation.

L'Intercolonial n'a presque rien fait pour le développement de la province de Québec. Il ne traverse que quelques comtés de la Rivière Sud, dont il n'a guère favorisé la colonisation. Il est d'abord un chemin de fer militaire et ensuite un chemin de fer commercial, pour ce qui concerne le Bas-Canada. Ce n'est pas dans l'intérêt de cette province qu'on l'a fait passer par Campbellton, Sainte-Flavie, Rimouski, en lui faisant faire une course immense, à travers un pays affreux où les travaux ont coûté des sommes énormes, au lieu de lui faire suivre la frontière et de l'amener directement à la Rivière du Loup. La section est, alors, très courte. Quant à la section de la Rivière du Loup à Québec, cons-

truite par le Grand Tronc, on ne saurait la compter comme œuvre du gouvernement fédéral plus que le reste de la ligne du Grand Tronc. Il est donc clair que la province de Québec n'a pas reçu autant que les autres du gouvernement fédéral, et que celui-ci ferait un acte de justice en adoptant la politique d'aide aux chemins de fer bas-canadiens, annoncée par sir Hector Langevin et sir Charles Tupper.

CENTRALISATION

Il est beaucoup question, en ce moment, dans les journaux du Bas-Canada, de centralisation et de décentralisation. On représente que le gouvernement fédéral s'attribue trop de pouvoirs et n'en laisse pas assez aux législatures locales. Il est vrai que le parlement fédéral contrôle ici des matières qui sont laissées aux législatures chez nos voisins, telle que la législation en matières criminelles. Mais il a les lois civiles. Malheureusement, dit-on, on tend à empiéter sur ce domaine, et il arrive au parlement fédéral de faire même de la législation civile, comme lorsqu'il a passé entre autres lois, celle du mariage des beaux-frères et belles-sœurs. S'il avait le pouvoir de passer cette loi, il a probablement celui de régler tout ce qui concerne cette question, et le titre du Mariage, peut être même celui des Conventions matrimoniales, échappe aux parlements locaux pour passer au parlement fédéral. Que reste-t-il du code civil après cela? Nous avons douté, pour notre part, de la constitutionnalité de la loi des beaux-frères et belles-sœurs dans le temps. Sir Hector Langevin, chef du Bas-Canada, protesta même en chambre, et rappela qu'en 1865, il avait été entendu que les mots Marriage et Divorce, inscrits à l'acte de 1867 parmi les attributions du parlement fédéral, signifiaient tout simplement le mariage en tant qu'il s'agit du divorce et non les lois générales du mariage. Tout de même la loi a été votée, et plusieurs de nos confrères bas-canadiens l'ont dénoncée comme un empiètement sur les attributions des parlements locaux.

Il semble qu'une définition nouvelle de la constitution basée sur les Débats de 1865, qui donnent l'intention du législateur, ne serait pas hors de propos, avec les conflits et les malentendus que la jurisprudence de la Cour Suprême ont fait naître depuis quelques années.

LA SÉANCE D'HIER

La séance d'hier a été toute remplie par l'exposé budgétaire de sir Leonard Tilley et par la critique qu'en a faite sir Richard Cartwright. Nous publions plus bas un résumé de discours de sir Tilley. Nos lecteurs y verront que le pays est dans un état qui inspire la confiance des capitalistes étrangers. La critique de sir Richard Cartwright a été très faible. Elle n'a été de fait qu'une répétition de ses anciens discours.

LE DISCOURS DU BUDGET

Sir Leonard Tilley se lève au milieu des applaudissements de la droite pour prononcer son exposé budgétaire. Commencant par examiner la position dans laquelle se trouve le pays, il dit que jamais à aucune époque de notre histoire, le crédit du Canada a été aussi bon

qu'il l'est aujourd'hui. Il admet qu'en conséquence d'un excès d'importations et pour autres causes il y a actuellement une légère dépression dans le commerce, mais cette dépression disparaîtra sans aucun doute avec la saison d'hiver. L'année dernière le surplus s'est élevé à la somme de \$8,000,000, mais l'opposition a dit alors que les dépenses avaient aussi considérablement augmenté. C'est vrai, mais cette augmentation n'était pas due à une mauvaise administration de la part du gouvernement. \$75,673 de plus l'année dernière que l'année précédente ont été payés en subvention aux différentes provinces, dépense qui était due à l'augmentation de la population du pays. Pour la législation l'augmentation a été de \$153,568; Les Postes \$195,522, mais avec une augmentation de revenu de \$213,000, de sorte qu'il n'y avait pas eu augmentation de taxe sous ce chef. L'augmentation des dépenses pour les chemins de fer et canaux a été \$371,364, et l'augmentation dans les revenus de \$390,000. Dépenses de la police à cheval \$109,000 de plus que l'année précédente, augmentation autorisée par le parlement pour des raisons d'intérêt public et pour le plus grand bien du pays.

Travaux publics et havres mentionnés dans la dépense, \$436,349; administration de la justice, \$33,893. Ces différents chiffres ajoutés à la somme de \$50,000 votée comme prime aux pêcheurs, forment un total de \$1,600,000 d'augmentation dans les dépenses. Les dépenses au compte du capital se sont élevées l'année dernière à la somme de \$14,171,000, dont une grande partie a été payée au chemin de fer du Pacifique. La moyenne de la dépense entre 1873 et 1878 a été par tête de la population de \$4.78, et depuis l'année 1879 jusqu'en 1883 de \$4.70 seulement.

Pour l'année courante le revenu provenant du fonds consolidé avait été évalué à \$21,500,000; mais il n'a été que de \$20,250,000. Cette diminution est en grande partie due au fait que pendant l'année dernière nous avons un excédant d'importations d'environ \$5,000,000. Cette année les importations ont été beaucoup moindres. Une autre cause de cette diminution se trouve dans le fait que les habitants du pays font un plus grand usage de marchandises fabriquées en Canada.

Néanmoins le revenu total pour cette année sera d'environ \$32,200,000, et le surplus d'environ \$2,000,000, dont \$1,000,000 provenant du fonds consolidé et \$1,000,000 de la vente des terres fédérales. Les honorables députés de la gauche qui l'an dernier plaiginaient le pauvre peuple auquel nous arrachions, disaient-ils, \$7,000,000 inutilement devant réjouir cette année de cette diminution. Les réductions faites dans le tarif, l'an dernier, ont produit une diminution de \$2,300,000; dans l'abolition des droits sur les hies a causé une perte de \$84,000, \$76,000 sur le café, \$92,000 sur le fil de fer et fer blanc, \$50,000 sur le port des journaux, \$700,000 sur le tabac, et \$200,000 par la diminution du tarif sur différents autres articles. Toutes ces réductions ont nécessairement causé une diminution du surplus.

En réponse à l'objection faite par les honorables députés de la gauche qu'une forte somme d'argent était inutilement tirée du gousset du peuple, sir Leonard admet qu'il est vrai que depuis quatre ans nous avons eu des surplus s'élevant à la somme de vingt millions, mais sur ces vingt millions il y en avait quatre qui provenaient des ventes de terres fédérales, et les autres seize millions n'ont pas été non plus payés en entier par les consommateurs. Comme preuve, sir Leonard cite le discours de M. Paterson, de Brant, qui prétendait que les droits sur les cigares n'étaient pas payés par les consommateurs.

Sir Leonard, après avoir donné lecture des changements proposés dans le tarif, examine la position financière qu'occupe le Canada à l'étranger et les perspectives pour les prochains emprunts. Les garanties offertes par le Canada, dit-il, (Suite et fin sur la quatrième page.)

B. G. BIJOUTERIES

Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa. M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèvrerie du magasin de bijouterie de M. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et il exécutera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'Oreilles, Anneaux, Épingles, Chaînes, Croix en or et en argent. Tous ouvrages garantis et à très bas prix. Une visite est sollicitée. C. H. DOUCET, Propriétaire

GRANDE VENTE Argent Comptant

STOCK MAVAUT ET LANIGAN A LEUR ANCIENNE PLACE, 113 Rue RIDEAU. Près du Magasin de T. Birke. Acheté à 65c dans la Plastre

Nous pouvons vous offrir des marchandises sèches aux prix les plus réduits dans Ottawa.

CONDITIONS ARGENT COMPTANT UN SEUL PRIX

BRYSON, GRAHAM & Co., Nos. 152 et 154, RUE SPARKS.

& CO. NOUVEAU MAGASIN

PEINTURE, TAPISSERIE, VITRES ET DE DECORATION No. 208, Rue DALHOUSIE, Ottawa

TENU PAR GEO. PHILBERT Propriétaire

M. GEO. PHILBERT, se charge de toute commande que l'on voudra bien lui donner. Prix très modérés et ouvrage garanti. Les marchands de la ville et de la campagne sont priés d'aller lui rendre une visite avant d'acheter ailleurs. GEO. PHILBERT, 208, RUE DALHOUSIE. 6m. 1er fév. 1884.

UTILITES ET AGREABLES Présents de Noël!

CHOISSISSEZ Un Set de Chambre à coucher. Une étagère. Un buffet. Une bibliothèque. Meubles pour salon. Table de centre. Une berceuse. Une table de passage. Un bureau à toilette. Un miroir. Un canapé. Une ottomane. Un petit banc pour les pieds. Un fauteuil. Une chaise. Une porte gazettes. Une corniche. Une jardinière. Un banc à piano. Un fauteuil. Une berceuse pour balcon. Une chaise pour bureau. Un garde robe. Un pupitre. Un secrétaire de dame. Un... Un... Un... Oh! père Noël, mettez un double attelage et venez voir vous-même au MAGASIN PALIS DE MEUBLES, 38 RUE RIDEAU. JACOB ERRATT, 27 octobre 1883

NOUVELLE MANUFACTURE DE BIJOUTERIES

Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa. M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèvrerie du magasin de bijouterie de M. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et il exécutera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'Oreilles, Anneaux, Épingles, Chaînes, Croix en or et en argent. Tous ouvrages garantis et à très bas prix. Une visite est sollicitée. C. H. DOUCET, Propriétaire

FUMEZ LES CIGARES CABLE

ET EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

3 déc. 1 an.

PATINS, PATINS, PATINS.

Assortiment Complet

E. G. LAVERDURE

No. 96 Rue RIDEAU. 30 mars 1883

AVIS est donné par le présent que M. Hector McCrea a été nommé inspecteur en chef des licences pour la ville d'Ottawa, et que toutes demandes de licences doivent être faites avant le 1er jour de mars prochain, à l'hôtel de ville, bureau du maire conformément aux clauses de l'acte qui dit: 2. Toute requête pour obtenir une licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, sera présentée à l'inspecteur en chef de l'arrondissement où la licence doit avoir effet, le ou avant le premier jour de mars antérieur à la date à laquelle la licence devra entrer en vigueur: 3. Les demandes pour toute autre licence dont l'émission est autorisée par le présent acte seront présentées à l'inspecteur en chef cinq jours au moins avant la date où l'assemblée du Bureau doit avoir lieu. 4. Lors d'une demande de licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, par une personne qui, à l'époque de cet acte ou de quelque acte d'une législature provinciale, ou à l'égard d'un établissement qui n'est pas alors licencié, la requête devra être accompagnée d'un certificat signé par un tiers des électeurs ayant droit de vote dans la subdivision de votation dans laquelle est demandée. Cette subdivision de votation sera celle établie par la loi pour les élections de députés à la Chambre des Communes, ou s'il n'en est pas établi, ce sera alors la subdivision de votation existant lors de la dernière élection d'un député à la Chambre des Communes. Dans des districts non organisés, le dit certificat sera signé par dix au moins des vingt habitants tenant feu et lieu domiciliés le plus près de l'établissement dans lequel le requérant se propose de faire le commerce au sujet duquel la licence est requise. 5. Le requérant déposera avec sa demande une somme de dix piastres pour couvrir les frais d'inspection et d'annonces. 6. L'inspecteur fournira les blancs de demandes de licences.

ROBES DE BUFFLES! ROBES DE BUFFLES!!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encaissement M. TACK-BERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas. Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas. J. B. TACK-BERRY, Encanteur.

GRAND Magasin de Meubles

L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, 501, rue SUSEX, Ottawa. M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit.

Construction et réparation de maisons Meubles de toutes sortes pour Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.

Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRÈS MODÉRÉS. 1er Oct. 1883

DECOUVERTE IMPORTANTE DIPHThERINE

ANTI-DIPHThERITIQUE Spécifique contre la Diphtérie et autres maux de gorge, guérissant Consomption, Bronchites et Rhumes. LA DIPHThERIE VAINCUE! Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité véritable et permanente de ce remède. Inventé et préparé par le Docteur N. LACERTE, Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS

TRESOR DES DYPEPTIQUES préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa. 4 janvier 1884.

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des MEILLEURES AMÉRIQUES

et aux conditions les plus favorables, comprenant (pour usage domestique) Royal, Wilson, Sewall, Wood, Wheeler, New Sewall, White, Wheeler et Wilson. (Machines à Coudre pour fabrique) Wheeler et Wilson. Singer de Wilson No. 2. Machines de Pearson pour coudre avec le fil creux et le brai dur. Machines de Jones à rapicœur pour les fabricants de chaussures.

R. W. MARTIN

36, Rue Rideau. 1er Fév. 1884

Aux Inventeurs J. Coursolle & Cie.

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux États-Unis, en Angleterre et en France. J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, OTTAWA, Ont. B. P.—Boite 68. 24 Fév. 1883

Faites l'essai de la VALERIA. C'est le meilleur remède contre la chute des cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER, Pharmacien, rue Sussex